

**KKO INTERNATIONAL**

**Rapport financier annuel  
au 31 décembre 2017**

# Table des matières

KKO International SA .....	5
Rapport de gestion.....	6
1. Faits marquants de l'année 2017 .....	6
2. Résultats financiers consolidés .....	7
3. Recherche et développement .....	8
4. Corporate .....	9
5. Infrastructures .....	10
6. Social.....	11
7. Parties liées .....	11
8. Risques et incertitudes .....	12
9. Perspectives et circonstances susceptibles de présenter un impact considérable sur le développement de la Société.....	12
10. Activités et événements postérieurs à la clôture .....	12
Déclaration de responsabilité.....	15
Etats financiers consolidés .....	16
Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global.....	16
Etat consolidé de la situation financière .....	18
Etat consolidé de variations des capitaux propres .....	19
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	20
Notes aux états financiers consolidés .....	21
1. Informations générales.....	21
2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées .....	22
2.1. <i>Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe</i> .....	22
2.2. <i>Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur</i> .....	22
3. Principales méthodes comptables.....	23
3.1. <i>Regroupement d'entreprises et principes de consolidation</i> .....	23
3.2. <i>Périmètre de consolidation</i> .....	25
3.3. <i>Produits des activités ordinaires</i> .....	25
3.4. <i>Monnaies étrangères</i> .....	26

3.5.	<i>Coûts d'emprunt</i> .....	26
3.6.	<i>Avantages du personnel</i> .....	27
3.7.	<i>Impôts directs et indirects</i> .....	28
3.8.	<i>Immobilisations corporelles</i> .....	30
3.9.	<i>Actifs biologiques</i> .....	31
3.10.	<i>Stocks</i> .....	32
3.11.	<i>Instruments financiers</i> .....	32
3.12.	<i>Locations</i> .....	33
3.13.	<i>Capital social</i> .....	34
3.14.	<i>Subventions publiques</i> .....	34
3.15.	<i>Information sectorielle</i> .....	34
4.	Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations.....	35
5.	Produits des activités ordinaires .....	36
6.	Dépenses opérationnelles .....	37
7.	Résultat financier.....	39
8.	Impôts sur le résultat.....	39
9.	Résultat par action.....	41
10.	Immobilisations corporelles.....	42
11.	Actifs biologiques.....	43
12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	48
13.	Capitaux propres .....	49
14.	Avantages du personnel .....	51
15.	Dettes envers les propriétaires de la Société.....	52
16.	Dettes financières.....	53
17.	Dettes commerciales et autres créditeurs .....	54
18.	Cadre de la gestion des risques .....	54
18.1.	<i>Risques liés aux droits fonciers</i> .....	54
18.2.	<i>Risques liés à l'exploitation</i> .....	55
18.3.	<i>Risque pays</i> .....	55
18.4.	<i>Risque de marché</i> .....	55
18.5.	<i>Risque de change</i> .....	56
18.6.	<i>Risque de liquidité</i> .....	56
19.	Transactions entre parties liées .....	57
19.1.	<i>Prêts consentis par des parties liées</i> .....	57
19.2.	<i>Rémunération des principaux dirigeants</i> .....	58

20. Droits et engagements hors bilan .....	58
21. Evénements postérieurs à la date de clôture .....	59
22. Honoraires du commissaire .....	60
<b>Comptes annuels statutaires .....</b>	<b>61</b>

# KKO International SA

KKO INTERNATIONAL est une société anonyme de droit belge et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.801.947 dont le siège social est situé Avenue Louise 363, bte 19 à 1050 Bruxelles (la « Société »). La Société détient 99,94% des actions de SOLEA (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), société anonyme dont le siège social est situé à Bocanda BP 123, enregistrée au Registre du Commerce sous le numéro 11 11 792 L, en Côte d'Ivoire (ensemble le « Groupe »).

Le Groupe est depuis le mois d'octobre 2015 coté sur Euronext Growth Bruxelles et Euronext Growth Paris, et a pour objectif de devenir l'un des plus importants producteurs de cacao sur le continent africain. SOLEA possède trois sites d'exploitation agricole. Deux sites sont situés en milieu rural dans la région de Bocanda, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire et ne sont pas très éloignés l'un de l'autre, chacun se trouve d'un côté de la rivière N'ZI; ils se trouvent plus précisément à Kotokounou et Akossikro. Le troisième site situé à Goutouké dans la Bas Sassandra.

SOLEA dispose au 31 décembre 2017 de 2.580 ha de terres (baux signés) par rapport à 1.976ha en 2016, sur lesquels sont plantés 800.000 cacaoyers entièrement irrigués. Son objectif est de disposer à fin 2019 de 1.500.000 arbres plantes et irrigués.

SOLEA pratique une agriculture avec des techniques modernes, ce qui devrait lui permettre à terme d'obtenir des rendements élevés sur ses plantations.

L'innovation de SOLEA est d'irriguer et de « fertiger » (apport d'engrais) tous ses cacaoyers par un système de goutte-à-goutte. Ce système supprime le stress hydrique du cacaoyer, qui peut alors produire sur les 12 mois de l'année, et doubler ainsi le rendement. SOLEA estime pouvoir atteindre un rendement de minimum 2 à 3 kg/arbre, obtenu, à partir de la 6<sup>ème</sup> année de récolte.

SOLEA pourrait ainsi faire renaître l'ancienne « Boucle du cacao » à Bocanda. Elle attache la plus haute importance aux valeurs éthiques et sociales ainsi qu'au respect de l'environnement et veille à mettre en œuvre de bonnes pratiques. Elle contribue ainsi au développement économique et social de toute une région.

L'équipe dirigeante pluridisciplinaire et expérimentée a mis en place une organisation très structurée qui met en œuvre la stratégie, exploite les terres cultivables et gère la croissance ambitieuse des plantations de cacao.

# Rapport de gestion

## 1. Faits marquants de l'année 2017

- ❑ 152.000 kg de fèves séchées produites, une hausse de 43% par rapport à 2016
- ❑ une productivité par arbre en hausse proche de 900 gr/arbre par an, contre une moyenne en Côte d'Ivoire de 400gr par an.

Cette année nous avons essentiellement travaillé sur l'amélioration de la plantation dans le but d'obtenir une bonne productivité dans les années futures, notamment grâce à la mise en place d'un bon matériel végétal.

Après avoir, en 2016, créé notre jardin clonal en prélevant des boutures sur nos meilleurs arbres productifs, il fallait attendre cette année pour déterminer quels clones seraient transférés au parc à bois pour produire toutes les boutures nécessaires au greffage de nos arbres non productifs (pour rappel seuls 30% des cacaoyers Mercedes produisent 70% de la récolte).

Après avoir commencé la production de boutures provenant de notre parc à bois nous avons commencé à greffer nos arbres aux champs et dans nos pépinières.

Nous avons ainsi obtenu une centaine de milliers de plants greffés en nurserie et idem pour les arbres aux champs. Nous avons été limités en nombre car le parc n'est pas encore en pleine production. En revanche, dès 2018, notre parc à bois pourra produire toutes les boutures nécessaires pour finir de greffer tous nos arbres aux champs.

Nous avons travaillé bloc par bloc quant à l'amélioration de nos arbres : en greffant les arbres pas assez productifs :

- 1) en remplaçant par des plants greffés les arbres qui ne donnaient pas toute satisfaction ;
- 2) en éliminant certaines zones qui n'avaient pas les bonnes caractéristiques de sol, notamment la profondeur du « bed rock » (pour rappel nous avons besoin d'au moins 1 mètre de profondeur).

Nous avons ainsi remplacé plus de 110 000 arbres soit près de 13% de l'existant.

Nous sommes convaincus que d'ici peu nous atteindrons notre objectif de production qui est de 2 kg de fèves séchées par arbre à maturité (maturité = quatrième production).

En ce qui concerne le développement de nouveaux blocs, nous avons décidé cette année d'attendre de produire des plants greffés en nombre suffisant et d'avoir la mise en place des derniers financements.

Au 31 décembre 2017, nous avons près de 800 000 arbres dont 175.000 productifs.

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des récoltes a atteint 152T de fèves séchées.

Les cultures secondaires, igname et manioc, ont donné un chiffre d'affaires de 24 916 050 FCFA (soit 38k€).

La rentabilité est jugée insuffisante et la société va arrêter le développement de cette activité.

## 2. Résultats financiers consolidés

### *Résultat net de l'exercice*

KKO International a enregistré en 2017 pour 263k € de produits d'activités ordinaires, en progression de 4,9% par rapport l'année précédente (251 k€ en 2016).

Le résultat d'exploitation ressort, pour l'exercice 2017, en perte de 3.175k € contre une perte de 4.223k € pour l'exercice 2016, soit en réduction de 24,8% Ce résultat est fortement impacté par un certain nombre d'éléments que sont :

- d'un côté, les pertes de valeur nettes sur les actifs biologiques (soit 353k €) sont en baisse de 1.625 k€ par rapport à 2016 ;
- de l'autre, les avantages du personnel (1.503k €) sont en forte hausse (+ 1.207k €) du fait que ceux-ci étaient dans une plus grande mesure capitalisés dans l'actif biologique au cours des années précédentes.

Tenant compte des éléments ci-dessus, la perte nette (Résultat Net) de l'exercice 2017 s'établit à 3.405k €, en recul de 20,7% (perte de 4.295k € en 2016).

### *Autres éléments du résultat global*

Depuis l'amendement de la norme IAS 41 Agriculture, applicable pour la première fois en 2015, la Société a choisi de retenir la méthode de réévaluation des plantes productrices arrivées à maturité plutôt que la valorisation à leur coût.

La réévaluation faite sur cet exercice conclut à une augmentation de valeur de 690k € réduite en partie par l'impact des impôts différés à concurrence de 167k €. L'impact net des Autres éléments du résultat global (AERG) sur les capitaux propres de la Société s'élève donc à quelque 523k €. Comparé à 2016, c'est un mieux de 765k €.

Au final, le Résultat Global de l'exercice s'inscrit en perte de 2.881k €, en diminution toutefois de 36,5% par rapport à 2016 (perte de 4.537k €).

## *Situation bilantaire*

Le total bilantaire au 31 décembre 2017 s'élève 6.801k € (plus 5,5%) contre 6.446k € à la clôture de l'exercice précédent.

## **3. Recherche et développement**

SOLEA continue de développer avec une canadienne de biotechnologie une méthode pour diminuer le stress du cacaoyer lors de son transfert de la pépinière aux champs. Le taux de mortalité des cacaoyers constaté après l'opération de planting a diminué et d'autres tests sont encore en cours.

Pour rappel, l'objectif des nouveaux protocoles mis en place est de ramener ce taux de mortalité en-dessous de 5%. Le processus retenu est la mycorhization du système racinaire. Il s'agit de mélanger à la terre un micro-organisme (les mycorhizes) dont la fonction, lorsque appliquée aux plantes, est la stimulation des processus naturels. Les bienfaits sont l'absorption des nutriments, la biodisponibilité et l'efficacité de l'assimilation des nutriments, la tolérance au stress abiotique, la qualité et le rendement de la culture, le maintien des niveaux de croissance et de production en conditions non optimales, la stimulation et la fortification des plantes. Les avantages à retenir pour la culture du cacaoyer sont la réduction des intrants chimiques, l'amélioration de la production et surtout une meilleure résistance au stress hydrique.

Le protocole mis en place pour améliorer l'apport en eau donnée à la plante avec des rétenteurs d'eau tels que le polyacrylate de potassium a été positif, les surfaces non irriguées et utilisant ces protocoles ont donné de bons résultats. SOLEA envisage d'utiliser ce produit pour appuyer son plan action cacao (cacao culture villageoise).

Dans sa recherche à intensifier ses champs de cacao, SOLEA a planté en 2016 des parcelles test en augmentant le nombre de plants à l'hectare. L'intensification permettrait d'avoir de meilleurs rendements sur des surfaces utilisées moindre.

SOLEA a signé un partenariat avec la société BIOFERTIL pour la fourniture d'engrais bio organique qui permettra de reconstituer les sols sur une période de 12 à 24 mois. En échange, nous donnons à BIOFERTIL libre accès à nos champs pour récolter nos données pour l'amélioration de leurs produits.

SOLEA a mis en place un protocole de planting qui va depuis la sélection des terres, leur amendement, l'intensification. Ce protocole permettra de planter jusqu'à 2 500 plants à l'hectare si les conditions le permettent (contre une moyenne de 1.320 plants initialement envisagée). Il permettra aussi à SOLEA, dès l'analyse, de connaître immédiatement le nombre maximum de plants que SOLEA pourra développer par parcelle.

## 4. Corporate

### *Mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible (OCA Bracknor)*

En date du 27 avril 2017, la Société a signé un « Issuance and Subscription Agreement » avec Bracknor Fund Ltd., British Virgin Islands, portant sur la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible, de maximum 3.120.000 € dont 3.000.000 € en cash, par émission de 312 obligations convertibles en actions («OCA») en faveur de Bracknor Fund Ltd.

Selon les termes de cette convention, les obligations convertibles pouvaient être souscrites en 12 tranches séquentielles de 250.000 € (correspondant à 25 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune). Chaque tranche pouvant être souscrite à l'initiative de la Société (sous certaines conditions) ou de Bracknor Fund Ltd., sur une période de 36 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017. Ces obligations pouvant être converties à tout moment après l'émission d'une tranche et au plus tard 12 mois après. Deux tranches ont été souscrites à ce jour.

Les OCA ne portaient pas intérêt. Bracknor Fund Ltd. avait toutefois droit à un Commitment Fee unique égal à 4% du montant des OCA effectivement souscrites, qu'il s'engageait à réinvestir dans la Société en contrepartie d'OCA complémentaires. Par ailleurs, Bracknor Fund Ltd. avait droit à un Conversion Fee égal à 5% de la valeur nominale des OCA converties, payable par la Société en espèce à la conversion des OCA.

Le prix de conversion des OCA était fixé au montant le plus bas entre (i) 85% de la moyenne pondérée des cours des 30 jours de cotation précédant la notification de la conversion et (ii) 130% de la moyenne pondérée des cours des 30 jours de cotation précédant la souscription d'une tranche d'OCA, sans pour autant que cette valeur ne puisse être inférieure à la valeur intrinsèque à la date d'émission des obligations convertibles.

### *Augmentation de capital*

Il a été réalisé une augmentation de capital par placement privé auprès des actionnaires principaux avec, dans le cadre du capital autorisé, suppression du droit de préférence des actionnaires existants, d'un montant total de 2.399.623 € dont 1.200.000 € par apport en numéraire et 1.199.623 € par apport en nature.

L'apport en nature consistant en des créances envers la Société et sa filiale Solea et ayant fait l'objet de rapports spécifiques du Conseil d'Administration et du Commissaire. Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à un euro par action, soit un prix légèrement supérieur au cours de bourse du moment. Les nouvelles actions suite à l'augmentation ont été admises à la négociation sur les marchés Euronext Growth Bruxelles et Euronext Growth Paris.

Cette augmentation de capital avait pour objectif de compléter comme prévu les besoins en trésorerie des opérations du groupe en Côte d'Ivoire (du moins celle relative à l'apport en numéraire), de renforcer significativement les capitaux propres de la Société et de réduire les dettes.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration concernant cette augmentation de capital est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : <http://kko-international.com/les-documents>.

### *Conversion d'OCA*

Bracknor Fund Ltd, par sa Notice de Conversion datée du 26 octobre 2017, a demandé la conversion de 9 OCA et d'une OCA de Commitment Fee. Le cours de conversion étant de 1,091€/action, 91.659 nouvelles actions ont été créées, le 6 décembre 2017, portant le total des actions à 12.256.683€. Voir également paragraphe 10 « Activités et événements postérieurs à la clôture ».

## **5. Infrastructures**

### *Foncier*

Depuis sa constitution, SOLEA a obtenu les certificats fonciers au nom des propriétaires terriens ainsi que leur publication au Journal Officiel, puis a signé avec ceux-ci des baux emphytéotiques de 35 ans. Ils portent sur les parcelles suivantes :

Kotokonou 1 : 788 ha

Kotokonou 2 : 400 ha

Akossikro 1 : 657 ha

Akossikro 2 : 104 ha

Goutouké : 37 ha

En ce qui concerne la parcelle « Akossikro 3 », après un conflit juridique entre les propriétaires de « Akossikro 1 », du village et de quelques familles « dissidentes » au projet, le tribunal a donné raison aux propriétaires qui étaient en faveur du projet SOLEA. Le titre portait sur 450 ha et le bail devait être signé en 2017. Nous avons reporté cette signature. En effet, après constatation de notre nouveau protocole, il est ressorti que seules 40% des terres seraient plantables et seulement un tiers intensifiables à 2.500 arbres par ha.

Entretemps nous avons acquis le droit d'exploiter (bail encore non-enregistré, ni publié) près de M'BRIMBO les terres du village de ADIKOUASSIKRO, une parcelle de 594 ha donnant sur le N'ZI. Après protocole, il apparait que 80% des terres sont aptes au planting dont près des deux tiers en catégorie A, ce qui nous permettra d'y planter plus d'un million d'arbres. Comparé à BOCANDA, SOLEA obtiendra le même nombre de cacaoyers sur trois fois moins de surface.

Nous pensons développer ces nouvelles terres dès la mise en place des financements, soit en partenariat. Une extension de plus de 567 ha est possible.

## **Constructions**

Outre les terres, SOLEA dispose de constructions sur les terrains exploités, notamment des hangars et logements en géo-béton pour le personnel, boutiques, infirmeries, blocs sanitaires et commodités.

## **Certification Rain Forest Alliance**

Nous sommes certifiés Rain Forest Alliance et nous produisons un cacao certifié jusqu'à juillet 2019.

## **6. Social**

SOLEA a mis en place, dans le cadre d'un contrat avec l'hôpital général de Bocanda, un service médical permanent à la plantation avec présence d'un médecin et d'infirmiers, permettant la création de plans préventifs pour la médecine courante (paludisme notamment) et un suivi de la médecine du travail (plan de prévention maladies professionnelles / équipes phytosanitaires). Ces investissements sont de nature à améliorer la salubrité et la santé pour les travailleurs vivant dans nos plantations, et assurer aux villages partenaires un service médical d'urgence de proximité.

La certification Rain Forest Alliance oblige la Société à maintenir aux normes sa gestion courante et ses équipements, la mise à niveau étant déjà réalisée dans le cadre des travaux décrits au paragraphe précédent.

Une école a été construite et entièrement équipée pour accueillir les enfants du village de Kotokonou et SOLEA prend en charge les frais d'installation de l'instituteur.

SOLEA a offert un forage d'eau potable au village de Kotokonou et de Djahassou ainsi que la réfection du forage du campement Ebouanou (campement rattaché à Akossikro). Ces forages évolueront en forages solaires sur l'année 2018 sachant que seul celui de Kotokonou est en solaire, pour faire également avancer les conditions de salubrité de nos villages partenaires.

## **7. Parties liées**

Les principales transactions entre les parties liées ayant eu lieu au cours de l'année 2017 sont détaillées dans la note 19 des Etats financiers consolidés.

## 8. Risques et incertitudes

Les principaux risques auxquels la Société est confrontée sont détaillés dans la note 18 des Etats financiers consolidés.

L'ensemble des facteurs de risques sont par ailleurs décrits en détail au chapitre 4 du document d'enregistrement, première partie du Prospectus disponible sur le site internet de la Société ([www.kko-international.com](http://www.kko-international.com)) et de sa filiale SOLEA ([www.solea.ci](http://www.solea.ci)), ainsi que sur le site Internet de l'autorité des services et marchés financiers ([www.fsma.be](http://www.fsma.be)), et sur le site internet de l'autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## 9. Perspectives et circonstances susceptibles de présenter un impact considérable sur le développement de la Société

### *Cours du Cacao*

Bien que le Conseil Café Cacao (CCC) ait renouvelé son prix « bord de champs » à 700 FCFA/kilo, les cours sur les marchés à terme se redressent fortement pour atteindre plus de 2.500\$ la tonne et la spéculation à la hausse a repris de plus belle, soutenue par une potentielle baisse de production annoncée pour les années futures. Ce qui pour KKO International représenterait une hausse de plus de 15% de son cours de vente et par définition à production égale une hausse du chiffre d'affaires du même ordre.

## 10. Activités et événements postérieurs à la clôture

### *Conversions d'OCA les 29 janvier et 9 avril 2018*

Bracknor Fund Ltd, par sa Notice de Conversion datée du 28 décembre 2017, a demandé la conversion de 15 OCA en 17 488 actions. Ceci a été réalisé le 29 janvier au cours de 1,091€/action.

Par sa Notice de Conversion du 21 mars 2018, Bracknor Fund Ltd. a demandé la conversion de 26 OCA et 1 OCA de Commitment Fee en 247.479 actions. Même cours de conversion. Parmi les 26 OCA, 25 sont relatives à la deuxième tranche et 1 au crédit pont. Ceci a été réalisé le 9 avril 2018.

### *Résiliation de la convention de financement avec Bracknor*

A l'issue de la conversion du 9 avril, il a été mis fin au financement obligataire flexible mis en place en juin 2017, d'un commun accord avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd.



## ***Transfert de Siège de la Société***

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue ce 18 mai 2018 a approuvé le transfert de siège social de la société à Paris, au 9 avenue Bugeaud, 75116. La double cotation des titres sur Euronext Growth Brussels et Paris est maintenue.

Ce transfert a été motivé :

- par le fait de rassembler l'ensemble du management à Paris, où résident les fondateurs de KKO International,
- et dans le but de réaliser des économies de fonctionnement.

## ***Conclusion d'un accord de financement sous forme d'OCABSA avec Alpha Blue Ocean pour un montant de €3 millions.***

KKO International s'est employée à trouver une autre solution de financement suite à la résiliation de la facilité d'émission d'OCA avec Bracknor Fund Ltd. Un accord a été conclu avec Alpha Blue Ocean Inc. (« ABO ») par lequel une levée de fonds sous forme d'obligations convertibles assorties de bons de souscription (« OCABSA ») sera mis en place.

En vertu de cet accord, ABO a accordé une première avance de €500k fin mars. Un complément de €500k est prévu d'ici fin juin.

La mise en place de l'OCABSA ne pourra voir le jour qu'après déménagement du siège social en France. L'AGE convoquée à cet effet et qui s'est tenue le 18 mai 2018, a approuvé -à l'unanimité- ce transfert de siège. Il sera effectif dans les jours qui suivront la prochaine AGO.

## **11. Continuité**

KKOI a réalisé son introduction en Bourse en octobre 2015 afin de compléter le financement du projet de plantation de cacaoyers. Constatant que cette levée de fonds ne suffirait pas à couvrir l'ensemble des besoins, le Conseil d'administration de KKOI a décidé très tôt de rechercher un financement complémentaire.

Des démarches auprès de fonds spécialisés ont débouché sur la conclusion l'année passée sur d'un accord avec Bracknor Fund Ltd.. Après la résiliation de l'accord avec ce dernier, un accord vient d'être conclu cette fois avec la Société ABO Inc. qui permettra une levée de fonds sous forme d'OCABSA de €3 millions. Voir plus haut.

Les actionnaires principaux qui ont mis de la trésorerie à la disposition du Groupe (voir note 15 aux états financiers), ont confirmé leur soutien jusqu'à l'AGO de 2019 approuvant les comptes de 2018

# Déclaration des personnes responsables

Le Conseil d'administration, représenté par son Président, atteste, que les Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de sa filiale SOLEA, et que le rapport de gestion présente un exposé fidèle des événements importants survenus au cours de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Jacques-Antoine de Geffrier  
Président du conseil d'administration

# Etats financiers consolidés

## Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global

	Notes	Exercice clos le 31 déc. 2017 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS
Produit des activités ordinaires	<u>5</u>	263.378	251.171
Variation de juste valeur des actifs biologiques	<u>5</u>	54.661	138.657
Gain sur reconnaissance des stocks	<u>5</u>	-	40.231
Matières premières et consommables utilisés	<u>6</u>	(106.988)	(258.939)
Perte de valeur sur actifs biologiques	<u>11</u>	(352.958)	(1.978.014)
Avantages du personnel	<u>6</u>	(1.502.797)	(296.151)
Amortissements	<u>10/11</u>	(319.990)	(519.702)
Autres dépenses opérationnelles	<u>6</u>	(1.210.584)	(1.600.443)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(3.175.278)</b>	<b>(4.223.190)</b>
Charges d'intérêts	<u>7</u>	(202.787)	(3.919)
Autres charges financières		(32.742)	(0)
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(3.410.806)</b>	<b>(4.227.109)</b>
Impôts sur le résultat	<u>8</u>	5.978	(68.292)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(3.404.828)</b>	<b>(4.295.401)</b>

	Notes	Exercice clos le 31 déc. 2017 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(3.404.828)</b>	<b>(4.295.401)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>523.357</b>	<b>(241.174)</b>
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>		523.357	(241.174)
Revalorisation des plantes productrices	<u>11</u>	689.968	(317.972)
Impôt sur le résultat y relatif	<u>8</u>	(166.611)	76.798
<i>Éléments qui pourront être reclassés ultérieurement en résultat net</i>		-	-
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>		<b>(2.881.472)</b>	<b>(4.536.575)</b>
Résultat net de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(3.402.785)	(4.292.824)
Participations ne donnant pas le contrôle		(2.043)	(2.577)
Résultat global de l'exercice attribuable aux :			
Propriétaires de la Société		(2.879.743)	(4.533.853)
Participations ne donnant pas le contrôle		(1.729)	(2.722)
<b>Résultat par action</b>			
de base (en EUROS par action)	<u>9</u>	(0,31)	(0,44)
dilué (en EUROS par action)	<u>9</u>	(0,31)	(0,44)

## Etat consolidé de la situation financière

	Notes	Exercice clos le 31 déc. 2017 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS
<b>Actif</b>			
<b><u>Actifs non-courants</u></b>		<b><u>6.709.450</u></b>	<b><u>6.236.484</u></b>
Immobilisations incorporelles		-	1.506
Immobilisations corporelles	<u>10</u>	3.162.446	3.342.678
Actifs biologiques	<u>11</u>	3.533.404	2.878.700
Autres actifs non-courants		13.600	13.600
<b><u>Actifs courants</u></b>		<b><u>91.893</u></b>	<b><u>209.982</u></b>
Stocks	<u>11</u>	-	40.231
Créances commerciales et autres débiteurs		74.420	121.320
Trésorerie et équivalents de trésorerie		17.473	48.431
<b>Total de l'actif</b>		<b><u>6.801.343</u></b>	<b><u>6.446.465</u></b>
<b>Capitaux propres et passif</b>			
<b><u>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</u></b>		<b><u>1.768.863</u></b>	<b><u>2.102.882</u></b>
Capital	<u>13</u>	11.234.510	14.912.339
Prime d'émission	<u>13</u>	8.634	-
Réserve de réévaluation	<u>13</u>	793.936	270.579
Résultats non distribués	<u>13</u>	(10.268.218)	(13.080.036)
<b><u>Participations ne donnant pas le contrôle</u></b>		<b><u>(10.966)</u></b>	<b><u>(9.237)</u></b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b><u>1.757.897</u></b>	<b><u>2.093.645</u></b>
<b><u>Passifs non-courants</u></b>		<b><u>1.342.285</u></b>	<b><u>730.325</u></b>
Avantages du personnel	<u>14</u>	59.398	48.071
Passifs d'impôt différé	<u>8</u>	842.888	682.254
Dettes financières	<u>16</u>	440.000	-
<b><u>Passifs courants</u></b>		<b><u>3.701.160</u></b>	<b><u>3.622.495</u></b>
Dettes envers les propriétaires de la Société	<u>15</u>	2.197.482	2.177.909
Dettes commerciales et autres créditeurs	<u>17</u>	1.503.678	1.444.587
<b>Total du passif</b>		<b><u>5.043.445</u></b>	<b><u>4.352.820</u></b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>		<b><u>6.801.343</u></b>	<b><u>6.446.465</u></b>

## Etat consolidé de variations des capitaux propres

	Notes	Capital	Prime d'émission	Réserve de réévaluation	Résultats non distribués	Attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
		en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS
<b>Solde au 1er janvier 2016</b>		<b>14.838.777</b>	-	<b>511.753</b>	<b>(9.068.905)</b>	<b>6.281.625</b>	<b>(6.515)</b>	<b>6.275.110</b>
Résultat net de l'exercice					(4.292.824)	(4.292.824)	(2.577)	(4.295.401)
Autres éléments du résultat global de l'exercice				(241.174)	145	(241.029)	(145)	(241.174)
<b>Résultat global total de l'exercice</b>		-	-	<b>(241.174)</b>	<b>(4.292.679)</b>	<b>(4.533.853)</b>	<b>(2.722)</b>	<b>(4.536.575)</b>
Non rétribution d'intérêts préférentiels aux actionnaires	15				281.548	281.548		281.548
Frais liés à l'émission d'actions	13	73.562				73.562		73.562
<b>Transactions avec les propriétaires de la Société</b>		<b>73.562</b>	-	-	<b>281.548</b>	<b>355.110</b>	-	<b>355.110</b>
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>		<b>14.912.339</b>	-	<b>270.579</b>	<b>(13.080.036)</b>	<b>2.102.882</b>	<b>(9.237)</b>	<b>2.093.645</b>
Résultat net de l'exercice					(3.402.785)	(3.402.785)	(2.043)	(3.404.828)
Autres éléments du résultat global de l'exercice				523.357	(314)	523.043	314	523.357
<b>Résultat global total de l'exercice</b>		-	-	<b>523.357</b>	<b>(3.403.099)</b>	<b>(2.879.743)</b>	<b>(1.729)</b>	<b>(2.881.472)</b>
Non rétribution d'intérêts préférentiels aux actionnaires	15				45.121	45.121		45.121
Augmentations de capital	18	2.491.969	8.634			2.500.603		2.500.603
Réduction de capital par incorporation de pertes	13	(6.169.797)			6.169.797	-		-
<b>Transactions avec les propriétaires de la Société</b>		<b>(3.677.829)</b>	<b>8.634</b>	-	<b>6.214.918</b>	<b>2.545.724</b>	-	<b>2.545.724</b>
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>		<b>11.234.510</b>	<b>8.634</b>	<b>793.936</b>	<b>(10.268.217)</b>	<b>1.768.863</b>	<b>(10.966)</b>	<b>1.757.897</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

	Notes	Exercice clos le 31 déc. 2017 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>			
Résultat net de l'exercice		(3.404.828)	(4.295.401)
<i>Ajustements pour :</i>		810.524	2.391.039
Variation de juste valeur des actifs biologiques	<u>11</u>	(54.661)	(138.657)
Gain sur reconnaissance des stocks	<u>11</u>	-	(40.231)
Perte de valeur sur actifs biologiques	<u>11</u>	352.958	1.978.014
Amortissements	<u>10/11</u>	319.990	519.702
Charges d'intérêts	<u>7</u>	202.787	3.919
Impôts sur le résultat	<u>8</u>	(5.978)	68.292
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	<u>10</u>	(4.572)	
<i>Variations du fonds de roulement :</i>		157.166	1.070.101
(Augmentation) / Diminution des autres actifs non-courants		-	(2.493)
(Augmentation) / Diminution des stocks		40.231	-
(Augmentation) / Diminution des créances commerciales et autres débiteurs		46.900	156.834
(Diminution) / Augmentation des avantages du personnel	<u>14</u>	11.327	19.097
(Diminution) / Augmentation des dettes commerciales et autres dettes	<u>17</u>	58.708	896.663
Intérêts versés		(2.713)	(3.919)
<b>Trésorerie nette liée aux activités d'exploitation</b>		<b>(2.439.851)</b>	<b>(838.180)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<u>10</u>	(171.703)	(1.491.816)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	<u>10</u>	4.572	
Achat et développement de plantes productrices	<u>11</u>	(239.633)	(1.911.558)
<b>Trésorerie nette utilisée aux activités d'investissement</b>		<b>(406.764)</b>	<b>(3.403.374)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits net de l'émission d'actions	<u>13</u>	1.209.614	73.562
Sommes avancées par les propriétaires de la Société	<u>15</u>	1.235.123	1.445.000
Remboursement d'avances aux propriétaires de la Société	<u>15</u>	(129.080)	(803.600)
Emission d'emprunts obligataires	<u>16</u>	500.000	
<b>Trésorerie nette liée aux activités de financement</b>		<b>2.815.657</b>	<b>714.962</b>
<b>Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(30.958)</b>	<b>(3.526.592)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		48.431	3.575.023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>17.473</b>	<b>48.431</b>

## Notes aux états financiers consolidés

### 1. Informations générales

KKO International est une société anonyme de droit belge et enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0839.801.947. Son siège social est situé Avenue Louise 363, bte 19 à 1050 Bruxelles. La Société a été constituée le 29 septembre 2011 et détient à 99,94% de SOLEA (Société de Logistique et d'Exploitation Agricole), qu'elle a elle-même constituée, ensemble ci-après dénommé le « Groupe ».

SOLEA est une société spécialisée dans la plantation de cacao en Côte d'Ivoire ayant démarré ses activités en octobre 2011. SOLEA possède trois sites d'exploitation agricole dans la région de Bocanda, située au Centre-Est de la Côte d'Ivoire. Ces trois sites sont situés en milieu rural et ne sont pas très éloignés l'un de l'autre; ils se trouvent plus précisément à Kotokonou, Akossikro et Goutouké.

SOLEA dispose au 31 décembre 2017 de 2.543 ha de terres (baux signés) sur lesquels sont plantés 800.000 cacaoyers entièrement irrigués. Son objectif est de disposer à fin 2019 de 1.500.000 arbres plantes et irrigués.

Les présents états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 11 juin 2018. Ils sont exprimés en euros, sauf indication contraire. SOLEA utilisant le Franc CFA comme monnaie fonctionnelle, ses états financiers sont convertis à chaque clôture selon la méthode décrite en note 3.4 ci-dessous.

Le Groupe, incluant la Société et SOLEA, présente ses états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne et en vigueur au 31 décembre 2017.

Les principes comptables utilisés sont en continuité par rapport à ceux utilisés pour l'établissement des états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

## 2. Application des Normes et Interprétations nouvelles et retraitées

### 2.1. Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2017. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2017.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC, sont entrés en vigueur à partir de cet exercice :

- IAS 7 Etat des flux de trésorerie — Amendement résultat de la réflexion globale sur la présentation des états financiers (« Disclosure Initiative ») (janvier 2016)
- IAS 12 Impôts sur le résultat — Amendements visant à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes (janvier 2016)

L'adoption de ces Amendements n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe .

### 2.2. Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2017 .

- Améliorations annuelles – cycle 2014-2016 (décembre 2016) \*
- Améliorations annuelles – cycle 2015-2017 (décembre 2017) \*
- IFRS 9 Instruments financiers : Présentation et mesure des actifs financiers (émission originale en juillet 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients (émission originale en mai 2014 et modifications ultérieures)
- IFRS 16 Contrats de location (émise en janvier 2016)

\* Non encore approuvées par l'UE au 31 décembre 2017

Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1er janvier 2018, et n'ayant pas été appliquées de manière anticipative au 31 décembre 2017.

### 3. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains biens (tels que les actifs biologiques) et instruments financiers qui ont été évalués selon leur montant réévalué ou leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services, cette juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'il estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

Les principales méthodes comptables sont présentées ci-après.

#### 3.1. Regroupement d'entreprises et principes de consolidation

##### 3.1.1. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est le cas échéant soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat net. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

### **3.1.2. Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer, seul, sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

### **3.1.3. Participations ne donnant pas le contrôle**

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition. Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

### **3.1.4. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes et transactions, produits et charges, résultant des transactions intragroupe sont éliminés.

### 3.2. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2017, la Société détient une filiale implantée en Côte d'Ivoire :

Société	Pays	Devise fonctionnelle	% d'intérêts financiers net au 31/12/2016	% d'intérêts financiers net au 31/12/2015
SOLEA	Côte d'Ivoire	Franc CFA	99,94%	99,94%

La société est consolidée par intégration globale au cours de toute la période concernée par les présents états financiers consolidés.

### 3.3. Produits des activités ordinaires

SOLEA est spécialisée dans la plantation de cacao en Côte d'Ivoire. Elle dispose au 31 décembre 2017 de 1.976 ha de terres sous baux, dont 1.115 ha plantées en cacao et irriguées; elle devrait compter 3.000 ha à la fin de l'année 2018. Les premières cent tonnes de cacao ont été récoltées en 2016 et les récoltes de 2017 sont en hausse de 60%.

Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés et que les titres de propriété sont transférés, moment auquel l'ensemble des conditions suivantes est satisfait:

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens vendus;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront au Groupe;
- les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

### ***3.4. Monnaies étrangères***

Dans le cadre de la préparation des états financiers de chaque entité du Groupe, les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité (monnaie étrangère) sont comptabilisées en appliquant le cours du change en vigueur à la date de transaction. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours en vigueur à cette date. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant les cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique et libellés en monnaie étrangère ne sont pas reconvertis.

Les écarts de change sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Aux fins de la présentation de ces états financiers consolidés, les actifs et les passifs liés à la société SOLEA en Côte d'Ivoire sont convertis en euros en appliquant les cours de change du franc CFA bénéficiant d'une parité fixe de 1 € pour 655,957 F CFA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999.

### ***3.5. Coûts d'emprunt***

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'actifs qualifiés, lesquels exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus, sont incorporés dans le coût de ces actifs, jusqu'à ce que l'actif soit pratiquement prêt pour son utilisation ou sa vente prévue.

Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

### **3.6. Avantages du personnel**

#### **3.6.1. Coûts des prestations de retraite**

Les cotisations versées en vertu des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme une charge de rémunération lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à ces indemnités.

#### **3.6.2. Avantages du personnel à court terme et autres avantages à long terme**

Un passif est comptabilisé au titre des avantages auxquels a droit le personnel en termes de salaires, de congés annuels et de congés de maladie au cours de la période où les services correspondants sont rendus au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services rendus. Les passifs comptabilisés au titre des avantages du personnel à court terme sont évalués au montant non actualisé des avantages que l'entité s'attend à payer en contrepartie des services correspondants.

Les avantages à long terme sont provisionnés si le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable que le Groupe sera tenu d'éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et incertitudes relatifs à l'obligation. Si une provision est évaluée en fonction des estimations de flux de trésorerie nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle, sa valeur comptable correspond à la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

S'il est prévu qu'une partie ou la totalité des avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une provision sera recouverte d'un tiers, un montant à recevoir est comptabilisé comme un actif si on a la quasi-certitude que le remboursement sera reçu et si le montant à recevoir peut être évalué de façon fiable.

### 3.7. Impôts directs et indirects

La charge d'impôts directs et indirects représente la somme de l'impôt exigible à payer et de l'impôt différé.

#### 3.7.1. Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du « résultat avant impôt » comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. L'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Lors de chaque investissement, SOLEA dépose auprès du Ministre chargé de l'Economie et des Finances un dossier en vue de l'obtention d'avantages fiscaux.

Ainsi, dans le cadre d'un premier investissement d'un montant total de 834 millions de FCFA pour les premiers 788 ha de terrains, SOLEA a bénéficié des dispositions fiscales suivantes, aux termes d'un arrêté du Ministre chargé de l'Economie et des Finances en date du 11 mars 2013, modifié par arrêté en date du 17 octobre 2013 :

- exonération de la TVA sur les matériels, équipements, véhicules utilitaires et premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, acquis localement ou importés ; et
- réduction de 50% du montant des droits à payer à la douane portant sur les équipements et matériels ainsi que sur le premier lot de pièces de rechange nécessaires à la réalisation de l'investissement, étant précisé que ce dispositif fiscal a pris fin le 31 janvier 2014.

Par la suite, lors du constat de la fin de réalisation des travaux d'investissement et de la mise en exploitation de SOLEA, il a été notifié à SOLEA, par arrêté du CEPICI (Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire) en date du 16 mai 2014, le bénéfice des dispositifs fiscaux suivants :

- exonération des impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), au taux normal de 25%, des contributions de patentes et licences sur 15 ans à compter du 1er février 2014. L'exonération est totale du 1er février 2014 au 31 décembre 2026 ; ensuite elle est réduite à 50% des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2027 puis 25 % des droits normalement dus du 1er janvier au 31 décembre 2028.
- réduction de 90% du montant de la contribution à la charge des employeurs à l'exclusion de la taxe d'apprentissage et de la taxe additionnelle à la formation continue.
- exonération de l'impôt sur le revenu foncier pour les logements mis à la disposition du personnel.
- exonération de l'impôt sur le patrimoine foncier.

A l'exception des exonérations sur 15 ans relatives à l'impôt sur les BIC et aux contributions de patentes et licences, l'arrêté du CEPICI du 16 mai 2014 et l'arrêté modificatif du Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget en date du 23 mai 2014 ne mentionnent pas de durée pour les autres exonérations fiscales. Toutefois, compte tenu de la zone dans laquelle se trouve SOLEA, l'ordonnance n° 2012-487 du 7 juin 2012 portant Code des investissements précise que la durée d'exonération de 15 ans s'applique à l'ensemble des dispositifs fiscaux que sont l'impôt sur les BIC, les contributions de patentes et licences, les contributions à la charge des employeurs, l'impôt sur le revenu foncier et l'impôt sur le patrimoine foncier.

### 3.7.2. Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé:

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable ;
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ; et
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre de différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Une différence temporelle taxable existe entre la valeur comptable des actifs biologiques dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017 et 2016 et sa base taxable de zéro. Au terme de la période de vacance fiscale (soit en 2026), cette différence temporelle persistera. Pour cette raison, le taux d'impôt applicable au terme de la période de vacance fiscale s'applique pour mesurer le passif d'impôt différé sur la différence temporelle au 31 décembre 2017 et 2016. Ce taux s'élève en moyenne à 24.15% sur la période de taxation.

### 3.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ils sont présentés à leur coût historique diminué des amortissements calculés linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Les coûts historiques incluent les dépenses directement imputables à l'acquisition des actifs.

Les amortissements sont imputés en résultat net sur base linéaire et réparti sur la durée de vie estimée de l'actif. Les taux suivants sont appliqués :

- |   |           |
|---|-----------|
| ➤ Bâtiment :                                | 10 ans    |
| ➤ Installations techniques et agencements : | 10 ans    |
| ➤ Matériel et outillage agricole :          | 2 – 5 ans |
| ➤ Matériel de bureau et informatique :      | 2 - 3 ans |
| ➤ Mobilier des logements :                  | 10 ans    |
| ➤ Mobilier de bureau :                      | 10 ans    |
| ➤ Matériel de transport :                   | 3 ans     |
| ➤ Autres matériels :                        | 5 ans     |

Les plantations, installations et agencements en cours sont transférés à la rubrique adéquate et amortis à partir de leur mise en exploitation.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations corporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée en vue de déterminer le montant de la perte de valeur (le cas échéant) qui sera immédiatement comptabilisée en résultat net.

### 3.9. Actifs biologiques

Les actifs biologiques détenus par le Groupe concernent des plantes, arbres, ... et autres produits agricoles précédant la récolte de cacao.

Les actifs biologiques ou produits agricoles ne seront reconnus que dans la mesure où :

- le Groupe détient le contrôle de ces actifs du fait d'événements passés ;
- il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe ; et
- la juste valeur ou le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable.

#### Plantes productrices

Une *plante productrice* est une plante vivante qui :

- ✓ est utilisée dans la production ou la fourniture de produits agricoles ;
- ✓ est susceptible de produire sur plus d'une période ;
- ✓ n'a qu'une faible probabilité d'être vendue comme produit agricole, sauf à titre accessoire en tant que rebut.

Conformément à la norme IAS 41 Agriculture, telle qu'amendée, les plantes productrices, que sont le cacaoyer et le bananier, sont évalués lors de la comptabilisation initiale à leur coût.

Les plantes productrices arrivées à maturité (lorsque les premières cabosses apparaissent sur les cacaoyers) font quant à elles l'objet d'une réévaluation à chaque clôture comptable à leur juste valeur (conditions actuelles de marché) diminuée des coûts de la vente. Elles font l'objet d'un amortissement annuel sur toute la période de mise à disposition du site.

Le coût des plantes productrices comprend son prix d'achat, ainsi que tout coût contribuant directement à sa mise en état pour l'exploitation.

Sont notamment directement attribuables au coût des plantes productrices :

- ✓ les coûts des avantages du personnel et honoraires contribuant directement à leur développement ;
- ✓ les frais de préparation des arbres;
- ✓ la proportion des coûts d'emprunt liés à leur développement.

Les profits résultant des réévaluations des plantes productrices à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Toutes pertes de valeur impactent quant à elles le résultat net de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, après déduction du montant réévalué précédemment via les autres éléments du résultat global.

## Autres actifs biologiques

Les autres actifs biologiques (bananiers, tecks et ignames) sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et à chaque clôture comptable.

Les profits ou pertes résultant de la comptabilisation des produits agricoles à la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont inclus dans le résultat net de l'exercice au cours duquel ils sont constatés.

### 3.10. Stocks

Le produit agricole récolté à partir des actifs biologiques devient un stock et est évalué à sa juste valeur diminué des coûts de la vente au moment de la récolte.

Le coût des stocks est établi selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation qui est le prix de vente estimé des stocks.

### 3.11. Instruments financiers

Les prêts, créances et dettes (y compris les créances clients et autres débiteurs, les soldes bancaires et la trésorerie) sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui concerne les créances à court terme pour lesquelles l'incidence de l'actualisation est négligeable.

Les passifs financiers, tels que les emprunts, les dettes fournisseurs et les autres créditeurs sont eux aussi évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ainsi, la juste valeur d'un prêt ou d'une créance à long terme ne portant pas intérêt est évaluée comme la valeur actualisée de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, calculée selon le taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire. Après comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'avantage du non-paiement des intérêts sur avances octroyées par les propriétaires de la Société est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires.

Les obligations convertibles en actions (OCA) émises par la Société prévoient le versement de « conversion fees » et de « commitment fees » :

- ✓ Etant donné le prix de conversion avantageux pour le porteur des obligations, hypothèse est faite que toutes les obligations seront converties en capital. L'intégralité des « conversion fees » sera donc reconnue en charge au premier jour de l'émission de chaque tranche.

- ✓ Les périodes entre les dates d'émission et d'échéance des tranches d'emprunts obligataires convertibles étant inconnues, les « commitment fees » sont intégralement enregistrés le premier jour du tirage de chaque tranche au débit du compte de charges financières et au crédit du compte de dettes financières.

En sus de l'emprunt obligataire, deux instruments financiers dérivés ont été identifiés :

- ✓ A terme, les obligations seront converties en actions à un prix donné (« forward »)
- ✓ L'investisseur dispose d'un droit de conversion à tout moment (« American call option »)

Lors de chaque émission de tranches, la Société désigne l'intégralité du contrat (en ce compris le « conversion fee », le « commitment fee » et les instruments dérivés incorporés tels que décrits ci-dessus) comme dette à la juste valeur par le biais du résultat net. Elle reconnaît ensuite les changements totaux de juste valeur via les résultats financiers.

La valeur des deux instruments fait appel au jugement et est basée sur des hypothèses de niveau 3.

### **3.12. Locations**

Les contrats de location ne sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement que s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Tous les autres contrats de location sont considérés comme contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location à moins qu'une autre base systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps. Les loyers conditionnels découlant des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Dans l'éventualité où des incitants à la location ont été reçus dans le cadre de la conclusion des contrats de location simple, ces avantages sont comptabilisés à titre de passif. L'ensemble des avantages liés aux incitants à la location est comptabilisé comme une diminution de la charge locative de façon linéaire à moins qu'une autre méthode systématique soit plus représentative de la façon dont les avantages économiques relatifs au bien loué s'échelonnent dans le temps.

### **3.13. Capital social**

#### **Actions ordinaires**

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires, nets d'impôt, sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

#### **Rachat et remise en circulation d'actions ordinaires (actions propres)**

Si la Société rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables, nets d'impôt, est comptabilisé en diminution des capitaux propres, sans impact sur le résultat.

### **3.14. Subventions publiques**

Comme indiqué dans la note 3.7.1, SOLEA bénéficie de plusieurs types d'exonérations ou de réductions fiscales (droits de douane, impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC), contributions de patentes et licences, contributions à la charge des employeurs, impôt sur le revenu foncier, impôt sur le patrimoine foncier, ...).

Les subventions publiques ne sont pas comptabilisées tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le Groupe se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues.

Les subventions publiques relatives à des dépenses encourues par le Groupe sont comptabilisées en résultat net, en déduction desdites dépenses, et sur une base systématique sur les périodes concernées.

Les subventions publiques conditionnelles relatives à des actifs biologiques autres que les plantes productrices sont reconnues dans le résultat net à condition que les conditions soient remplies ; les subventions non-conditionnelles sont reconnues dans le résultat net dès l'instant où elles deviennent définitivement acquises.

Les subventions publiques relatives aux immobilisations corporelles et les plantes productrices sont déduites de la valeur comptable de ces actifs.

### **3.15. Information sectorielle**

La plantation de cacao en Côte d'Ivoire de la société SOLEA constitue la seule activité du Groupe.

## 4. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

Les estimations et les jugements utilisés par le Groupe dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés sont continuellement mis à jour et sont fondés sur les informations historiques ainsi que sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Certains des actifs du Groupe, dont les actifs biologiques (voir note 11), sont évalués à leur juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière. Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies, des insectes ainsi que par les aléas climatiques. SOLEA met en œuvre de nombreuses mesures préventives, mais ne peut cependant garantir que tous ces risques soient écartés, ayant pour conséquence possible que la juste valeur considérée dans les états financiers à chaque clôture pourrait différer de sa valeur de réalisation future. L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer dépend par ailleurs aussi fortement du maintien du prix du cacao dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.

Le Groupe revoit les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA; les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées par SOLEA pour une durée de trente-cinq années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir. Sans garantie de reconduction de ces baux, et considérant la durée de vie économique du terrain mis en location, ces contrats de bail emphytéotiques ont été considérés jusqu'ici comme répondant à la définition de contrats de location simple.

Malgré les pertes importantes encourues par le Groupe au cours de ses premiers exercices d'exploitation, le Conseil d'administration estime que la continuité des activités n'est pas en péril du fait que la Société a réduit très fortement ses investissements, pris des d'autres mesures de réduction de coûts pour économiser de la trésorerie et vient de conclure un accord avec la société Alpha Blue Ocean qui lui permettra d'émettre des OCABSA pour un montant de €3 millions. L'ensemble de ces mesures donnent un « headroom » suffisant. Les comptes ont pour cette raison été établis dans une perspective de continuité.

## 5. Produits des activités ordinaires

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b><u>Produit des activités ordinaires</u></b>	<b>263.378</b>	<b>251.171</b>
Vente de cacao	184.695	179.067
Vente d'ignames	37.984	61.065
Autres ventes	40.699	11.039
<b><u>Variation de juste valeur des actifs biologiques</u></b>	<b>54.661</b>	<b>138.657</b>
Tecks	54.661	138.657
<b><u>Gain sur reconnaissance des stocks</u></b>	<b>-</b>	<b>40.231</b>
Cabosses de cacao	-	40.231
<b>Pour un total de</b>	<b>318.038</b>	<b>430.059</b>

SOLEA a produit et vendu 152 tonnes de cacao en 2017 (106 tonnes en 2016) pour un chiffre d'affaires de 184.695 €.

La juste valeur des actifs biologiques provient de plusieurs éléments commentés à la note 11 ci-dessous.

## 6. Dépenses opérationnelles

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROs	en EUROs
<b><u>Matières premières et consommables utilisés</u></b>	<b>106.988</b>	<b>258.939</b>
Cacao	41.755	9.694
Ignames	-	167.958
Fournitures	62.390	50.673
Autres achats	2.843	73.954
Achats activés en stock et actifs biologiques	-	(43.341)

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
<b><u>Avantages du personnel</u></b>	<b>1.502.797</b>	<b>296.151</b>
Rémunérations directes	1.586.842	1.862.100
Personnel intérimaire et détaché	83.827	8.717
Autres dépenses liées au personnel	57.703	132.610
Production immobilisée en actifs biologiques	(225.574)	(1.707.275)
Effectif du personnel à la clôture <sup>(*)</sup>	199	268
Heures prestées par les travailleurs journaliers	433.498	1.142.494

(\*) Hors travailleurs journaliers venant compléter les équipes de salariés pour des tâches spécifiques

L'activité de SOLEA nécessite une main d'œuvre très importante, non seulement des employés permanents mais également de nombreux ouvriers saisonniers utilisés pour les travaux d'abattage et de *planting*.

Outre les rémunérations directes, les autres dépenses concernent notamment des indemnités de transport et des frais de formation.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, la majeure partie des avantages au personnel ont été intégrés au coût de la production immobilisée des actifs biologiques en 2016. La plantation ayant été consolidée (et non étendue) au cours de l'exercice 2017, une grande partie des frais engendrés au cours de cette année ont été considérés comme frais d'entretien de la plantation, et n'ont dès lors pas fait l'objet d'activation dans la même proportion que l'an dernier.

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b><u>Autres dépenses opérationnelles</u></b>	<b>1.210.584</b>	<b>1.600.443</b>
Frais de voyages et déplacements	248.370	458.427
Entretien et réparation	130.694	274.214
Honoraires	345.816	558.506
Télécommunications	71.046	69.049
Frais de location	123.326	106.232
Assurances	65.860	42.927
Autres dépenses opérationnelles	239.532	255.340
Production immobilisée en actifs biologiques	(14.059)	(164.252)

Les frais de voyages et déplacements concernent principalement l'achat de carburant pour les machines de chantier et les déplacements en voiture ainsi que des frais de missions (hôtel, repas...) lors des déplacements dans les plantations et à l'occasion de missions spéciales comme la recherche d'investisseurs.

Le poste entretien et réparation concerne l'achat de pièces détachées pour les véhicules ou de petit matériel et outillage pour l'entretien des infrastructures.

Les honoraires concernent principalement la rémunération de la direction financière groupe (inclue dans les rémunérations fixes indiquée en note 19.2), des prestations d'avocats, de consultance et d'audit.

Les frais de location concernent notamment la location des appartements mis à disposition de certains membres du personnel, la location des bureaux et la location de matériel et d'outillage d'exploitation.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, un montant de 164.252 € d'autres dépenses opérationnelles a été comptabilisé en 2016 dans le coût des plantes productrices non mures. L'activation de ces frais a par contre été limité à 14.059 € en 2017 du fait de la consolidation de la plantation.

## 7. Résultat financier

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>(202.787)</b>	<b>(3.919)</b>
Intérêts sur emprunts et bancaires	(202.787)	(34.826)
Affectation des coûts d'emprunts aux actifs biologiques	-	30.907

Les intérêts sur emprunts incluent un montant de 45.000 € de Commitment/Conversion fee redevable à Bracknor Fund Ltd dans le cadre de l'émission des Obligations Convertibles en Action telles que décrite à la note 16, ainsi qu'un montant de 155.074 € relatif aux dettes envers les propriétaires de la Société.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, un coût d'emprunt de 30.907 € a été comptabilisé dans le coût des plantes productrices en 2016. La majorité de ces frais ayant été consacrés aux opérations plutôt qu'à l'extension de la plantation, aucune activation de ces frais n'a par contre été opérée en 2017.

## 8. Impôts sur le résultat

Un passif d'impôt différé a été reconnu sur les différences temporelles des cacaoyers et des tecks au 31 décembre 2017 et 2016 :

	Solde des Impôts différés au 1er janvier	Variation par le résultat net	Variation par les AERG	Solde des Impôts différés au 31 décembre
	en EUROS	en EUROS	en EUROS	en EUROS
<b>2017</b>	<b>682.254</b>	<b>(5.978)</b>	<b>166.611</b>	<b>842.887</b>
Cacaoyers	593.151	(27.303)	166.611	732.460
Tecks	89.103	21.324		110.427
<b>2016</b>	<b>690.760</b>	<b>68.292</b>	<b>(76.798)</b>	<b>682.254</b>
Cacaoyers	635.139	34.810	(76.798)	593.151
Tecks	55.621	33.482	-	89.103

Les variations de valeur des plantes productrices sont reconnues net d'impôts en résultat net en cas de pertes de valeur (dans la mesure où elles ne compensent pas des accroissements de valeur reconnues précédemment via les Autres éléments du résultat global), et via les Autres éléments du résultat global (en cas d'accroissement de valeur des plants arrivés à maturité). De plus, l'activation des plantes productrices non

matures à leur coût d'acquisition est également à l'origine de différences temporaires qui se traduisent par un impact sur le résultat net.

L'impact net des variations de juste valeur des tecks (plantes non productrices) est quant à lui reconnu intégralement par le biais du Résultat net.

***Actifs d'impôt différé non comptabilisés :***

Les actifs d'impôt différé liés aux frais d'établissement de SOLEA (2.931.516 € au 31 décembre 2017 et 6.559.766 € au 31 décembre 2016) n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où le recouvrement des différences temporaires se réalisera avant la fin de la période de vacance fiscale (telle que décrite à la note 3.7.1.).

Les bénéfices liés aux pertes fiscales de la Société (4.656.844 € au 31 décembre 2017 et 4.096.907 € au 31 décembre 2016) n'ont pas été comptabilisés dans la mesure où la Société ne disposera pas de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôt pourront être imputés.

***Passifs d'impôt différé non comptabilisés :***

Les passifs d'impôt différé liés à la juste valeur des dettes envers les propriétaires de la Société ont été neutralisés par une partie des pertes fiscales de la Société.

## 9. Résultat par action

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b><u>Résultat de base / dilué par action</u></b>	<b>(0,31)</b>	<b>(0,44)</b>
Résultat net de l'exercice	(3.404.828)	(4.295.401)
Nombre moyen pondéré d'actions	10.829.401	9.804.623

Variation du nombre d'actions et warrants sur la période:		
Réduction du capital par apurement de pertes	21/06/2017	-
Augmentation de capital par apport en numéraire	28/07/2017	1.200.000
Augmentation de capital par apport de créance	28/07/2017	1.199.623
Augmentation de capital par conversion d'obligations convertibles	06/12/2017	91.659

Nombre d'actions et warrants au :		
	<u>31/12/2015</u>	
	<u>31/12/2016</u>	<u>9.804.623</u>
	21/06/2017	9.804.623
	28/07/2017	12.204.246
	26/10/2017	12.165.024 *
	06/12/2017	12.256.683
	<u>31/12/2017</u>	12.256.683

\* Après déduction des 39.222 de warrants du plan d'octobre 2015 subsistant à cette date, mais annulés conventionnellement.

La Société a émis au début du mois de mai 2017 une ligne de financement obligataire flexible en faveur de la société Bracknor Fund Ltd. Ces obligations n'auront un effet dilutif une fois émises, qu'à partir du moment où le Groupe commencera à engendrer du bénéfice. La note 16 fournit les détails de la transaction.

## 10. Immobilisations corporelles

			Immobilisations en cours		Total
	Installations et agencements	Matériel et outillage	Installations et agencements	Matériel	
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>515.058</b>	<b>951.376</b>	<b>724.078</b>	<b>386.619</b>	<b>2.577.131</b>
Prix d'acquisition	618.820	1.612.726	724.078	386.619	3.342.243
Amortissements cumulés	(103.762)	(661.351)	-	-	(765.112)
<b>Mouvements de la période</b>	<b>5.530</b>	<b>(534.807)</b>	<b>580.778</b>	<b>714.046</b>	<b>765.547</b>
Acquisitions	122.472	74.520	580.778	714.046	1.491.816
Cessions	-	-	-	-	-
Transfert entre rubrique	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(116.942)	(609.326)	-	-	(726.269)
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>520.588</b>	<b>416.569</b>	<b>1.304.856</b>	<b>1.100.665</b>	<b>3.342.678</b>
Prix d'acquisition	741.292	1.687.246	1.304.856	1.100.665	4.834.059
Amortissements cumulés	(220.704)	(1.270.677)	-	-	(1.491.381)
<b>Au 1er janvier 2017</b>	<b>520.588</b>	<b>416.569</b>	<b>1.304.856</b>	<b>1.100.665</b>	<b>3.342.678</b>
Prix d'acquisition	741.292	1.687.246	1.304.856	1.100.665	4.834.059
Amortissements cumulés	(220.704)	(1.270.677)	-	-	(1.491.381)
<b>Mouvements de la période</b>	<b>392.098</b>	<b>1.099.761</b>	<b>(574.474)</b>	<b>(1.097.616)</b>	<b>(180.232)</b>
Acquisitions	1.360	24.372	291.415	-	317.147
Cessions et désaffectations	-	-	(157.904)	-	(157.904)
Transfert entre rubrique	681.173	1.097.616	(681.173)	(1.097.616)	-
Pertes de valeur et amortissements	(290.435)	(22.227)	(26.812)	-	(339.475)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>912.686</b>	<b>1.516.329</b>	<b>730.382</b>	<b>3.049</b>	<b>3.162.446</b>
Prix d'acquisition	1.423.825	2.809.234	757.194	3.049	4.993.302
Amortissements cumulés	(511.140)	(1.292.905)	(26.812)	-	(1.830.856)

Les installations et agencements sont majoritairement constitués des investissements relatifs à la construction des stations d'irrigation (principalement des pompes, des cuves, des frais de forages, etc.) et des aménagements de la plantation de Bocanda (menuiserie, ciment, sable, etc.).

La rubrique matériel et l'outillage se compose principalement de matériel agricole et de matériel roulant. Les plus gros investissements sont des éléments pour la station d'irrigation, des bulldozers, un gyrobroyeur plusieurs tracteurs, de nombreuses tronçonneuses, des débrousailluses, un groupe électrogène, une station météo, et du matériel de bureau, pour le solde.

Au vu des pertes importantes encourues par SOLEA, qui constituent un indicateur de perte de valeur de ses actifs, la Société a projeté ses flux de trésorerie futurs attendus, et conclu à l'absence de pertes de valeur de ses actifs à long terme. Les mêmes paramètres ont été considérés pour cette analyse que pour la détermination de la juste valeur des actifs biologiques.

## 11. Actifs biologiques

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b><i>Plantes productrices</i></b>	<b>3.076.103</b>	<b>2.476.060</b>
Cacaoyers	3.076.103	2.476.060
<b><i>Autres actifs biologiques</i></b>	<b>457.301</b>	<b>402.640</b>
Tecks	457.301	368.993
Igname	-	33.647
<b><i>Pour un total de</i></b>	<b>3.533.404</b>	<b>2.878.700</b>

Les actifs biologiques font l'objet d'une valorisation à la juste valeur, découlant d'une technique de valorisation catégorisée de niveau 3 consistant à définir les flux financiers futurs attendus des récoltes à venir sur la base d'un prix au kilo, d'un rendement estimé à l'hectare, et le cas échéant de facteurs de risques constituant le taux d'actualisation.

Toutefois, les plantes productrices ne sont comptabilisées à leur juste valeur que quand elles ont atteint leur stade de maturité. Avant cela, celles-ci sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Conformément aux règles d'évaluation décrites dans la note 3.9, un montant de 230.947 € d'amortissement a été comptabilisé dans le coût des plantes productrices non mures en 2016. La plantation étant dans un stade de consolidation, l'activation de ces frais a été limitée à 41.878 € au cours de l'année 2017.

Le tableau ci-dessous reprend les mouvements des actifs biologiques :

	Cacaoyers	Arbres non-matures	Arbres non-matures	Tecks	Ignames	Total
<b>Au 1er janvier 2016</b>	<b>2.653.350</b>	<b>764.021</b>	<b>1.889.330</b>	<b>230.336</b>	<b>-</b>	<b>2.883.686</b>
<b>Achats et production immobilisée</b>	<b>2.143.075</b>	<b>48.461</b>	<b>2.094.614</b>	<b>-</b>	<b>167.958</b>	<b>2.311.033</b>
Achats	9.694	219	9.475	-	167.958	177.652
Frais de personnel	1.707.275	38.606	1.668.669	-	-	1.707.275
Amortissements	230.947	5.222	225.725	-	-	230.947
Coût d'emprunts	30.907	699	30.208	-	-	30.907
Autres dépenses	164.252	3.714	160.538	-	-	164.252
<b>Variation de la juste valeur</b>	<b>(2.295.985)</b>	<b>(339.583)</b>	<b>(1.956.403)</b>	<b>138.657</b>	<b>(73.246)</b>	<b>(2.230.575)</b>
Réévaluation par les AERG	0	0	-	-	-	0
Réévaluation par le résultat	-	-	-	138.657	-	138.657
Perte de valeur affectée aux AERG	(317.972)	(317.972)	-	-	-	(317.972)
Perte de valeur affectée au résultat net	(1.978.014)	(21.611)	(1.956.403)	-	(73.246)	(2.051.260)
<b>Récoltes</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(61.065)</b>	<b>(61.065)</b>
<b>Amortissements</b>	<b>(24.380)</b>	<b>(24.380)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(24.380)</b>
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>2.476.060</b>	<b>448.519</b>	<b>2.027.541</b>	<b>368.993</b>	<b>33.647</b>	<b>2.878.700</b>
<b>Achats et production immobilisée</b>	<b>323.266</b>	<b>80.468</b>	<b>242.798</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>323.266</b>
Achats	41.755	41.755	-	-	-	41.755
Frais de personnel	225.574	31.021	194.553	-	-	225.574
Amortissements	41.878	5.759	36.119	-	-	41.878
Autres dépenses	14.059	1.933	12.126	-	-	14.059
<b>Variation de la juste valeur</b>	<b>439.719</b>	<b>577.025</b>	<b>(137.306)</b>	<b>88.308</b>	<b>4.337</b>	<b>532.364</b>
Réévaluation par les AERG	706.561	489.371	217.190	-	-	706.561
Réévaluation par le résultat	102.709	102.709	-	88.308	4.337	195.354
Perte de valeur affectée aux AERG	(16.593)	(16.593)	-	-	-	(16.593)
Perte de valeur affectée au résultat net	(352.958)	1.538	(354.496)	-	-	(352.958)
<b>Récoltes</b>	<b>(144.464)</b>	<b>(144.464)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(37.984)</b>	<b>(182.448)</b>
<b>Amortissements</b>	<b>(18.478)</b>	<b>(18.478)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(18.478)</b>
<b>Au 31 Décembre 2017</b>	<b>3.076.103</b>	<b>943.070</b>	<b>2.133.033</b>	<b>457.301</b>	<b>-</b>	<b>3.533.404</b>

Ainsi que l'origine de la variation de valeur annuelle sur les deux périodes présentées:

	Cacaoyers	Arbres non-matures	Arbres non-matures	Tecks	Ignames	Total
<b>Au cours de l'année 2016</b>	<b>(2.295.985)</b>	<b>(339.583)</b>	<b>(1.956.403)</b>	<b>138.657</b>	<b>(73.246)</b>	<b>(2.230.575)</b>
Suite à des variations de prix	(2.724.585)	(1.443.665)	(1.280.920)	-	-	(2.724.585)
Suite à des changements physiques	428.600	1.104.082	(675.482)	138.657	(73.246)	494.011
<b>Au cours de l'année 2017</b>	<b>439.719</b>	<b>577.025</b>	<b>(137.306)</b>	<b>88.308</b>	<b>4.337</b>	<b>532.364</b>
Suite à des variations de prix	611.162	(32.507)	643.668	-	-	611.162
Suite à des changements physiques	(171.443)	609.531	(780.974)	88.308	4.337	(78.798)

Les éléments suivants ont été considérés pour la valorisation des différents actifs biologiques :

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
<b><u>Variables utilisées pour la valorisation des cacaoyers</u></b>		
Nombre d'hectares disponibles	1.976	1.976
Nombre d'hectares plantés	1.115	1.115
Prix au kilo (en FCFA)	800	800
Equivalent en EURO	€ 1,22 à € 1,50	€ 1,22
Rendement par arbre (en kg)		
Année 1	-	-
Année 2	-	-
Année 3	0,87	0,76
Années 4	1,15	1,52
Années 5	1,26	2,27
Années 6	1,56	3,03
Années 7	2,09	3,03
Années 8	2,66	3,03
Années 9	2,94	3,03
Années 10 et suivantes	3,00	3,03
Taux d'actualisation des rendements futurs	14,7%	18%
Nombre de plants vivants (hors pépinière)	794.827	862.704
Nombre de plants matures	175.133	124.809

Le rendement estimé par hectare des cacaoyers était basé en 2016 sur un rapport d'experts (CNRA) sur la plantation qui atteste d'un rendement estimé jusqu'à 6-7 tonnes par hectare par an. La croissance et productivité des arbres n'étant cependant pas homogène, il a été décidé à partir de cette année de calquer les rendements futurs sur les rendements actuellement constatés, avec comme hypothèse que ces arbres vont progresser d'un demi kg par an jusque atteindre 3kg par arbres et par an pendant 20 ans puis décliner sur les 10 dernières années.

Deux organismes publics chapeautent la filière du cacao en Côte d'Ivoire: le CCC (Conseil du Café-Cacao) et le CGFCC (Comité de Gestion des Filières Café et Cacao) qui ont pour vocation d'encadrer le processus de production et de commercialisation. L'évaluation de la juste valeur du cacaoyer est basée sur les prix de marché minimum du cacao fixés à court terme par ces structures, en référence aux cours internationaux observables, mais dépend aussi fortement du maintien de ces prix dans le futur, du rendement moyen des cacaoyers et des différentes composantes du taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie estimés. Cette évaluation a ainsi été catégorisée de niveau 3.

Les prix appliqués aux cacaoyers en 2017 sont restés identiques à ceux retenus en 2016. Ils correspondent aux prix minimums fixés par le Gouvernement (700 FCFA pour les campagnes 2017/2018 et 2018/2019)

pour le cacao de catégorie A, additionné comme l'an dernier d'une surprime minimale estimée de 100 FCFA attendue suite à notre certification Rain Forest Alliance.

De ce prix de base (800 FCFA/kg), augmenté de 5% sur les 3 premières années, puis 2% jusqu'à la fin du projet (soit 1.581 FCFA en 2048), ont été déduits les frais d'irrigation et de fertilisants, les frais de transport bord de champ, le remplacement du matériel d'irrigation, les herbicides, ainsi que les coûts de la main d'œuvre liée à la gestion de la plantation, à la récolte, à l'écabossage et au séchage. Les coûts de la vente étant jugés comme tout à fait négligeables, ils n'ont pas été considérés dans les paramètres ayant amené à la juste valeur des cacaoyers.

Une durée de vie de 30 ans (ou de la durée restante des baux locatifs) a été considérée pour les cacaoyers, avec une courbe de rendement qui croît au début et reste à son sommet jusqu'à la vingtième année, puis qui décroît sur les 10 dernières années de vie économique.

Seuls les arbres matures étant réévalués au prix du marché, une variation de 10% des hypothèses utilisées (prix de base au kilo ou taux d'actualisation) aurait un impact variant entre -187.505 € et +333.780 € sur la juste valeur des cacaoyers au 31 décembre 2017.

Le taux d'actualisation utilisé pour les cacaoyers (décrits ci-dessus) a été déterminé sur la base du taux sans risque, ajusté de la prime de risque du pays, du risque lié à l'industrie du Cacao, des risques principaux auxquels la Société fait face tels que décrits dans la note 18 aux états financiers (principalement le risque climatique et sanitaire). Ce taux a été réduit en 2017 suite aux perspectives optimistes mises en avant par l'amélioration des processus de production de SOLEA, et en fonction des conditions financières obtenues des bailleurs de fonds.

Les tecks plantés sur le pourtour de chaque parcelle sont valorisés à un prix unitaire variant de 2€ à 29,25€ basé sur les prix actuels du marché local variant de 180 à 250€/m<sup>3</sup>, tenant compte de leur ancienneté et de leur diamètre par stade de croissance (soit de leur volume de bois estimé) constatés à la clôture de l'exercice.

Les gains de revalorisation des plantes productrices arrivées à maturité (cacaoyers), sont reconnus comme plus-value de réévaluation au sein des autres éléments du résultat global. Les plantes productrices non mures étant comptabilisées à leur coût, seules les pertes de valeur (aucun gain de revalorisation) sont comptabilisées en résultat net, tout comme les variations de juste valeur des tecks (tant à la hausse qu'à la baisse).

## *Evolution de la productivité*

Depuis le début du projet, les hypothèses régissant les objectifs de productivité ont été revus plusieurs fois, pour des raisons pratiques tout d'abord, puis techniques, et enfin parce que la réalité du terrain permet aujourd'hui une approche plus en phase avec la réalité de la plantation.

Dans un premier temps il avait été retenu une productivité à l'hectare sur la base d'un calepinage de plantation de 1.320 pieds / ha. Il s'est avéré rapidement que l'utilisation de l'irrigation nous permettait de passer à 2.000 pieds / ha et même maintenant 2.500 pieds/ha. A la suite de quoi il a donc été décidé de faire des projections de production par pied et non plus par hectare.

Le Cacao de type « Mercedes » utilisé en Côte d'Ivoire bien que très résistant et particulièrement adapté au climat, se révèle pourtant souvent lors de la réalisation de plants par semis en pépinière, assez peu homogène dans sa productivité. En effet il n'est pas rare de constater lors des récoltes que des arbres de même âge et plantés au même endroit ont des comportements à la production totalement opposés (certains étant même stériles).

La seule solution à cet état de fait est l'opération de greffage. En effet partout dans le monde, les arbres fruitiers dans leur jeune âge voire en pépinière doivent subir un greffage. Ceci est une opération parfaitement maîtrisée, qui consiste à couper la partie supérieure de l'arbre, et y substituer un greffon d'un arbre identifié comme productif. L'arbre poursuit son développement et en moins de 18 mois on récupère un arbre productif. Cette opération peut être menée après quelques mois de pépinière permettant de planter uniquement des arbres productifs qui eux seront productifs avant leur 3 ans.

Ces différentes techniques sont fort peu utilisées dans la production cacaoyère en Côte d'Ivoire pour des raisons de traditions de cette culture dans le pays. SOLEA s'est donc attachée dès la maturité des premiers arbres plantés (2016) et donc la disponibilité de greffons productifs à développer une équipe de R&D pour appliquer ces recettes à la plantation.

Ces techniques amenant des maturités de production disparates qui ne sont plus forcément corrélées avec les années de planting, nous ont obligé à revoir les hypothèses de production (un pied de 2015 greffé en 2017 produira en 2018, alors qu'un pied greffé planté lui en 2017 produira en 2019 !!) le marqueur de la couronne pour la maturité ne s'appliquant plus du fait de la morphologie différente d'un arbre greffé qui lui ne fait pas de couronne (voir photo plant greffé non greffé).

L'ensemble des points cités précédemment nous amène donc aujourd'hui en 2018 à une situation nous donnant 4 grandes familles d'arbres réparties comme suit :

- Arbres plantés à partir de semis et productifs (2013-2014-2015)
- Arbres plantés à partir de semis et considérés non productifs (2013-2014-2015-2016)

- Arbres plantés à partir de semis et greffés ou en cours de greffage (2013-2014-2015-2016)
- Arbres plantés greffés (tous les remplacements de 2017 et le planting 2018)

Plus de 60.000 arbres ont depuis Septembre 2016 été greffés, et ce sont 100.000 sur chaque plantation qui devraient être greffés sur l'année 2018. Dans les pépinières, tous les arbres sortants sont maintenant des arbres greffés donc réputés productifs pour leur 3<sup>ème</sup> année.

L'identification spécifique arbre par arbre dans les inventaires n'étant pas possible (+ 800.000 arbres) il a été décidé suite aux constatations sur la productivité accrue et plus rapide sur les arbres greffés de retenir une courbe de productivité plus concentrée pour les années à venir reflétant ainsi la réalité de la plantation aujourd'hui et son développement suite à ces modifications impactant le cycle de productivité des arbres.

## **12. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie est gérée tant en euro qu'en franc CFA, mais n'est pas sujette aux variations de cours de change, vu la parité fixe utilisée entre le franc CFA et l'euro depuis le 1er janvier 1999.

## 13. Capitaux propres

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROs	en EUROs
<b><u>Attribuables aux propriétaires de la société</u></b>	<b>1.768.863</b>	<b>2.102.882</b>
Capital	11.234.510	14.912.339
Prime d'émission	8.634	-
Réserve de réévaluation	793.936	270.579
Autres réserves	(10.268.218)	(13.080.036)
<b><u>Participations ne donnant pas le contrôle</u></b>	<b>(10.966)</b>	<b>(9.237)</b>

### Capital et prime d'émission

La société a pour vocation de devenir un producteur innovant et majeur dans le secteur de la production de cacao. La nature long terme du projet, caractérisé par des investissements importants en phase de démarrage et par des revenus qui n'apparaîtront qu'après plusieurs années d'efforts importants de développement, d'apprentissages et de mises au point, exige une couverture de ses besoins de trésorerie prioritairement par des fonds propres, sans pour autant exclure du financement par dette, mais alors seulement de façon temporaire. Les opérations décrites ci-dessous illustrent le souci constant de doter la société du financement le plus approprié.

Les mouvements de capital suivants ont été opérés au cours de l'année 2017:

		Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
		en EUROs	en EUROs
<b><u>Capital social au 1er janvier</u></b>		<b>14.912.339</b>	<b>14.838.777</b>
Affectation au capital des frais liés aux nouvelles actions		(1)	73.562
Réduction du capital par apurement de pertes	21/06/2017	(2) (6.169.797)	
Augmentation de capital par apport en numéraire	28/07/2017	(3) 1.200.000	
Augmentation de capital par apport de créance	28/07/2017	(3) 1.199.623	
Conversion de warrants	26/10/2017	(4) 980	
Augmentation de capital par conversion d'obligations convertibles	06/12/2017	(5) 91.366	
<b><u>Capital social au 31 décembre</u></b>		<b>11.234.510</b>	<b>14.912.339</b>

- (1) Les frais encourus dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société en octobre 2015 avaient été déduits du capital social en proportion du nombre d'actions nouvelles émises par la Société, soit 1.056.924 €. L'équivalent de 73.562 € ont été remboursés dans le courant de l'année 2016.
- (2) L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de KKO International a procédé en date du 21 juin 2017 à une réduction de capital à concurrence d'un montant de 6.169.797,48 € par apurement de pertes.
- (3) Le Conseil d'Administration a acté en date du 28 juillet 2017 une augmentation de capital de la Société dans le cadre du capital autorisé à concurrence de 1.200.000 €. Cette augmentation de capital a été réalisée par apport en numéraire et par la création de 1.200.000 € actions du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.  
Ledit Conseil d'Administration a acté à la même date une augmentation de capital par apport de créance des propriétaires de la Société à concurrence de 1.199.623 € par la création de 1.199.623 nouvelles actions.
- (4) Le Conseil d'Administration de KKO International a acté en date du 26 octobre 2017 l'exercice de 9.801 warrants B. Le capital social a été augmenté à due concurrence par la création de 9.801 actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- (5) Suite à la réalisation de la condition suspensive de la conversion des obligations convertibles en actions (telles que décrites en note 0), l'exercice de 10 obligations convertibles (dont 9 obligations convertibles et 1 obligation convertible de Commitment Fee a été demandé par la société Bracknor Fund Ltd par le biais d'une conversion notice le 26 octobre 2017. La conversion de ces 10 obligations convertibles a entraîné une augmentation de capital de 91.365,69 € par l'émission de 91.659 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale de la société KKO International SA, et d'une prime d'émission de 8.634,34 €.

Une autorisation a été octroyée au Conseil d'administration le 14 septembre 2015 d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs transactions, par des apports en numéraire – avec suppression ou limitation des droits de souscription préférentielle des actionnaires –, par des apports en nature ou par incorporation de réserves ou des primes d'émission, avec ou sans émission d'actions, avec émission de droits de souscription ou d'obligations convertibles, sous réserve des restrictions et conditions imposées par le Code des sociétés conformément au rapport du Conseil d'administration établi conformément aux articles 604 et 607 du Code des sociétés, durant une période de cinq ans à compter du 8 octobre 2015, à concurrence d'un montant ne pouvant dépasser le capital social de la Société au jour de la décision d'augmentation (le « Montant du Capital Autorisé »).

### *Réserve de réévaluation*

La réserve de réévaluation est relative aux actifs biologiques décrits et commentés en détail en note 11 ci-avant.

## **14. Avantages du personnel**

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<i>Avantages du personnel</i>	<b>59.398</b>	<b>48.071</b>
Provision pour indemnités de fin de carrière	59.398	48.071

## 15. Dettes envers les propriétaires de la Société

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b><u>Dettes envers les propriétaires de la Société</u></b>	<b><u>2.197.482</u></b>	<b><u>2.177.909</u></b>
Avances de fonds	2.197.482	2.177.909

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements consacrés au développement des plantations avait été financé avant la mise en bourse par des avances de fonds des actionnaires.

Les mouvements suivants ont été opérés au cours de l'exercice :

	Taux d'intérêt nominal	Date de versement	Date d'échéance	Exercice clos le 31 déc. 2016	Nouvelles sommes avancées	Remboursement d'avances	Intérêts portés en compte	Apport de créance en capital	Exercice clos le 31 déc. 2017
				en EUROS				en EUROS	
Polka Invest <sup>(1)</sup>		Pre-IPO		1.000.000					1.000.000
Polka Invest	8%	02 + 03/2017	12/2018		475.000		30.262	(229.000)	276.262
Petrus Corporate Action Fund Ltd	12%	08-09/2016	11/2016	311.067		(104.080)	14.080	(221.067)	(0)
Monsieur Jacques-Antoine de Geffrier	8%	10/2016	04/2017	203.200	20.123		20.297		243.620
Financière de Nonac 2	8%	11/2016	06/2017	506.333			23.223	(529.556)	-
Financière de Nonac 2	8%	12/2017	03/2018		200.000		614		200.614
Lucidum International Luxembourg	8%	12/2016-01/2017	12/2018	145.000	170.000		24.678		339.678
Monsieur Patrick Barreau	8%	05/2017	12/2017		70.000			(70.000)	-
Alicante Participations	0%	01-04/2017	12/2017		150.000			(150.000)	-
Alicante Participations	0%	03-04/2017	12/2017		150.000	(25.000)			125.000
Autres emprunts				12.309					12.309
<b><u>Pour un montant total de</u></b>				<b><u>2.177.909</u></b>	<b><u>1.235.123</u></b>	<b><u>(129.080)</u></b>	<b><u>113.154</u></b>	<b><u>(1.199.623)</u></b>	<b><u>2.197.482</u></b>

<sup>(1)</sup> Montant non remboursé faute de capitaux supplémentaires engendrés. Polka Invest est détenue à 100% par M. Rémy ALLEMANE

En attente de moyens disponibles suffisants, les propriétaires de la Société se sont engagés à ne pas réclamer le remboursement de leur créance, venant pourtant à échéance en 2017.

L'ensemble de ces emprunts venant ainsi à échéance en 2018, leur juste valeur équivaut à leur valeur nominale, augmentée d'un taux d'intérêt prévalant sur le marché pour un instrument similaire. L'avantage du non-paiement des intérêts, ou du paiement d'un intérêt inférieur aux taux prévalant sur le marché, sur avances octroyées par les propriétaires de la Société est directement reconnu dans les capitaux propres au titre de transactions avec les propriétaires.

## 16. Dettes financières

En date du 27 avril 2017, la Société a signé un « Issuance and Subscription Agreement » avec Bracknor Fund Ltd., British Virgin Islands, portant sur la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible, de maximum 3.120.000 € dont 3.000.000 € en cash, par émission de 312 obligations convertibles en actions («OCA»). Selon les termes de cette convention, les obligations convertibles peuvent être souscrites en 12 tranches séquentielles de 250.000 € (correspondant à 25 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10.000 € chacune). Chaque tranche pouvant être souscrite à l'initiative de la Société (sous certaines conditions) ou de Bracknor Fund Ltd., sur une période de 36 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 juin 2017. Ces obligations peuvent être converties à tout moment après l'émission d'une tranche et au plus tard 12 mois après. Deux tranches ont été souscrites à ce jour. Elles ont toutes été converties (voir note 21 « Activités et événements post-clôture »).

Les OCA ne portent pas intérêt. Bracknor Fund Ltd. aura toutefois droit à un Commitment Fee unique égal à 4% du montant des OCA effectivement souscrites, qu'il s'engage à réinvestir dans la Société en contrepartie d'OCA complémentaires. Par ailleurs, Bracknor Fund Ltd. a droit à un Conversion Fee égal à 5% de la valeur nominale des OCA converties, payable par la Société en espèce à la conversion des OCA.

Comme le résume le tableau ci-dessous, Bracknor Fund Ltd, par sa Notice de Conversion datée du 26 octobre 2017, a demandé la conversion de 9 OCA et d'une OCA de Commitment Fee. Le cours de conversion étant de 1,091 € / action, 91.659 nouvelles actions ont été créées, le 6 décembre 2017, portant le total des actions à 12.256.683.

	Date de tirage	Date d'échéance	Montant	Conversions de l'exercice 2017	Solde dû au 31 déc. 2017
			en EUROS		
Tranche 1 <sup>(1)</sup>	05/2017	06/2018	250.000	(90.000)	160.000
- Commitment fee unique			10.000	(10.000)	-
- Conversion fee			12.500	(5.000)	7.500
Tranche 2 <sup>(1)</sup>	06/2017	06/2018	250.000		250.000
- Commitment fee unique			10.000		10.000
- Conversion fee			12.500		12.500
<b><u>Pour un montant total de</u></b>			<b><u>545.000</u></b>	<b><u>(105.000)</u></b>	<b><u>440.000</u></b>

<sup>(1)</sup> 25 obligations convertibles d'une valeur nominale de 10.000€ chacune

Ces OCA venant à échéance en 2018, leur juste valeur équivaut à leur valeur nominale, augmentée des frais dus à Bracknor sur la transaction.

## 17. Dettes commerciales et autres créiteurs

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b><i>Dettes commerciales</i></b>	<b>622.145</b>	<b>642.091</b>
Montants dus aux fournisseurs	405.474	388.735
Factures à recevoir	216.671	253.355
<b><i>Dettes salariales et sociales</i></b>	<b>618.307</b>	<b>620.444</b>
Rémunérations dues	21.542	10.380
Provision pour congés payés	131.051	72.214
Sécurité sociale et caisse de retraite	302.001	443.166
Autres dettes salariales	163.713	94.685
<b><i>Autres dettes</i></b>	<b>263.227</b>	<b>182.052</b>
<b><i>Pour un total de</i></b>	<b>1.503.678</b>	<b>1.444.587</b>

La valeur nominale de ces dettes ne diffère pas de leur juste valeur.

## 18. Cadre de la gestion des risques

### 18.1. Risques liés aux droits fonciers

A ce jour nous avons mis en place une procédure permettant de dire que notre risque foncier est complètement maîtrisé. Elle consiste à :

- Obtenir le certificat foncier aux noms des propriétaires terriens ;
- En faire la publication au Journal Officiel
- Signer un bail emphytéotique de 35 ans et l'enregistrer auprès des autorités compétentes
- Cadastrier les parcelles

Au 31 décembre 2017 nous avons signé dans ces conditions des baux dont la totalité représente 2.543 ha. En ce qui concerne les 594 ha à Adikouassikro (près de M'Brimbo) 594ha, il manque l'enregistrement et la publication au Journal Officiel.

## **18.2. Risques liés à l'exploitation**

Les plantations de cacao sont exposées aux risques propres à l'agriculture : les récoltes peuvent être affectées par des maladies (la plus destructrice étant le Swollen Shoot), des insectes ainsi que par les aléas climatiques. SOLEA a étudié attentivement ces sujets et prend les mesures nécessaires en amont afin de pallier ces risques et traiter les arbres, par exemple, par une bonne gestion du facteur hydraulique.

Pour pallier au mieux au risque lié au terrain et à la qualité du sol, SOLEA a mis en place un nouveau processus pour déterminer les surfaces exploitables.

- Tout d'abord une analyse géologique du sol permettant d'éliminer les terrains non adéquats ;
- Puis une analyse pédologique des terres permettant de déterminer les besoins et la possibilité d'amendement des terres ;
- Et ensuite une analyse hydraulique permettant de déterminer le mode d'irrigation.

Tout ceci permettra de sélectionner les sols reconnus adéquats à la culture du cacaoyer.

SOLEA, pour pallier le manque d'homogénéité du au matériel végétal ( cacao Mercédès), a développé son propre jardin clonal afin d'organiser la greffe de plants les moins productifs. En effet 70% de la production est obtenue par 30% des plants, ceci est dû au manque d'homogénéité du cacao Mercédès et seul le greffage peut y remédier.

## **18.3. Risque pays**

La situation sociopolitique de la Côte d'Ivoire est actuellement stable, mais elle demeure fragile et tout déséquilibre ou changement pourrait affecter le développement des activités de SOLEA.

Des actions coordonnées entre le gouvernement et les différents acteurs économiques seront nécessaires pour éviter de nouvelles poussées inflationnistes, surtout sur les produits alimentaires, mais nul ne peut prédire aujourd'hui les mesures qui seront prises par le nouveau gouvernement ivoirien une fois en place.

## **18.4. Risque de marché**

Le cacao est une matière première dont le prix fait l'objet de négociation sur les marchés de Londres et de New-York. Compte tenu de sa volatilité, le cours du cacao est susceptible d'évoluer.

Toutefois, sur le long terme, SOLEA estime que, compte tenu de la demande supérieure à l'offre, il est peu probable que le cours chute durablement. Une chute prolongée en-dessous du «seuil de subsistance», aurait par ailleurs, pour effet de décourager un grand nombre de participants de petite taille à poursuivre leurs cultures. Ceci devrait placer un seuil naturel en-dessous duquel le prix ne devrait descendre.

Les autorités locales ivoiriennes, soucieuses de protéger cette importante population de petits producteurs, ont mis en place un prix minimum garanti au-dessous duquel il n'est pas possible de réaliser une transaction. Ce prix minimum garanti étant calculé à partir du prix CAF de référence basé sur le cours du cacao sur le marché LIFFE de Londres, le prix minimum garanti sera lié indirectement au cours du cacao sur ces marchés.

Notons que ce prix n'incorpore pas de surprix obtainable suivant la qualité des fèves offertes, ni de primes résultant de certifications comme celle de Rain Forest Alliance.

Ces prix sont des prix à court terme. Ils sont utilisés pour la valorisation des actifs biologiques qui produiront des revenus sur le long terme, revenus qui seront in fine déterminés par les prix obtenus au fil du temps et qui pourront être très différents des prix observables sur le court terme.

Les plus gros producteurs ont la possibilité de mitiger leur risque en nouant des contrats long terme avec des « off-takers » de standing reconnu.

En cas de risque élevé sur l'évolution du cours, SOLEA se couvrira au moyen d'instruments financiers pour réduire les effets de la volatilité du cours de la matière première sur les résultats du Groupe.

L'octroi d'avances de fonds sans intérêts le met également à l'abri de tout risque significatif lié aux taux d'intérêts.

Le Groupe ne dispose à ce jour d'aucun instrument de couverture.

### **18.5.     *Risque de change***

La société SOLEA se fournit essentiellement auprès de fournisseurs locaux en Francs CFA (en parité fixe avec l'Euro depuis le 1er janvier 1999). Un risque de change pour les achats auprès des fournisseurs locaux existe si la parité entre le FCFA et l'Euro était abandonnée.

Elle est cependant exposée aux risques de variation des taux de change internationaux, du fait que le prix minimum garanti du cacao en Côte d'Ivoire est fixé en FCFA, par référence aux cours du cacao à Londres exprimés en livre sterling.

### **18.6.     *Risque de liquidité***

Depuis la création du Groupe, la majeure partie des investissements a été consacrée au financement du développement des plantations.

Outre ses capitaux propres, le Groupe a bénéficié jusqu'à ce jour de financements à court terme, sous la forme d'avances en comptes courants, dont certaines étaient non porteuses d'intérêts et non garanties. Les avances de fonds actuelles des propriétaires de la Société sont commentées en note 15 ci-dessus.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence externe en matière de capital.

SOLEA prévoit dans son plan d'affaires de disposer à terme de 3.000 ha de terres cultivables en cacaoyers. Ce développement nécessitera des ressources financières significatives pour l'exploitation des plantations.

Malgré les pertes importantes encourues par le Groupe au cours des deux derniers exercices, le Conseil d'administration estime que la continuité des activités n'est pas en péril du fait que la Société a conclu un accord avec la société Alpha Blue Ocean (« ABO »), accord par lequel la Société pourra émettre des OCABSA que cette ABO s'engage à souscrire à concurrence de €3 millions. Les comptes ont pour cette raison été établis dans une perspective de continuité.

Comme indiqué en note 0, les propriétaires de la Société se sont engagés à ne pas réclamer le remboursement de leur créance, venant pourtant à échéance en 2017, jusqu'à l'obtention par la Société de moyens disponibles suffisants.

A l'avenir, le Groupe pourrait à nouveau avoir besoin de capitaux supplémentaires pour d'autres développements, pour l'acquisition des droits de terrains ainsi que pour réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation agricole.

## **19. Transactions entre parties liées**

Les soldes et les transactions entre la Société et sa filiale ont été éliminés dans la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre le Groupe et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

### **19.1. Prêts consentis par des parties liées**

Les avances de fonds des propriétaires de la Société sont commentées en note 0 ci-dessus.

## 19.2. Rémunération des principaux dirigeants

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b>Membres de direction</b>	<b>556.059</b>	<b>451.481</b>
Rémunérations fixes	556.059	451.481
<b>Administrateurs</b>	<b>-</b>	<b>(75.000)</b>
Rétributions occasionnelles	-	(75.000)

Les principaux dirigeants rémunérés par le Groupe au cours de la période sont

- M. Rémy ALLEMANE, président directeur général de SOLEA ;
- M. Indranil GHOSH, directeur général adjoint de SOLEA ;
- M. Laurent SKRYPCZAK, directeur administratif et financier de SOLEA ;
- M. Marc-Henri DECROP, directeur financier groupe.

Aucun des mandats des administrateurs de la Société n'est rémunéré.

Les rétributions occasionnelles, partiellement affectées au capital, et dont un remboursement de 75.000 € a été perçu en 2016, sont relatives à la mise en bourse de la Société.

## 20. Droits et engagements hors bilan

Le Groupe a développé son exploitation sur des terres faisant l'objet de baux emphytéotiques contractés entre les communautés villageoises propriétaires des terres et SOLEA ; les parcelles de terre données à bail par les communautés villageoises seront exploitées pour une durée de trente-cinq années durant lesquelles les parties acceptent une location des terres qui sera rémunérée à hauteur de 5% des produits de la récolte à venir.

Conformément à IAS 17, Contrats de location, les terres faisant l'objet de contrats de bail emphytéotiques sont considérées comme des biens loués en vertu de contrats de location simple donnant lieu au paiement d'un loyer annuel basé sur le fruit de la récolte de la plantation. Leur traitement ne devrait pas changer lors de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du fait que les loyers sont entièrement variables et dépendant du chiffre d'affaires.

Les installations et le matériel loué par le Groupe font tous l'objet de contrats de location à court terme, renouvelable chaque année par tacite reconduction. Ces contrats ne contiennent aucun engagement de durée.

## 21. Événements postérieurs à la date de clôture

### *Conversions d'OCA souscrites par Bracknor Fund Ltd :*

Pour rappel, depuis la date de l'AGE de 2017, 50 OCA et 2 OCA de Commitment fee avaient été émises. Bracknor Fund Ltd, par sa Notice de Conversion datée du 26 octobre 2017, avait demandé la conversion de 9 OCA et d'une OCA de Commitment Fee en 91.659 nouvelles actions sans mention de valeur nominale. Ceci a été réalisé le 6 décembre 2017.

Ensuite, Bracknor Fund Ltd, par sa Notice de Conversion datée du 28 décembre 2017, a demandé la conversion de 15 OCA en 137 488 nouvelles actions pour un montant de €150 000 dont €12 947,36 en prime d'émission. Ceci a été réalisé le 29 janvier 2018.

Enfin, par sa Notice de Conversion du 21 mars 2018, Bracknor Fund Ltd. demande la conversion de 26 OCA et 1 OCA de Commitment Fee en 247.479 nouvelles actions pour un montant de €270 000 dont € en primes d'émission. Ceci a été réalisé le 9 avril 2018.

Suite à ces deux opérations, le capital est porté de 12 217 872,22 € à 12 601 620,22 € et un montant de 20.000€ a été payé à Bracknor Fund Ltd. au titre de conversion fee. L'ensemble des nouvelles actions ont été souscrites au prix de 1,091 € chacune (prime d'émission incluse).

### *Résiliation de la facilité d'émission d'OCA avec Bracknor Fund Ltd*

A l'issue de la conversion du 9 avril, fin du financement obligataire flexible mis en place en juin 2017, d'un commun accord avec le fonds d'investissement Bracknor Fund Ltd.

### *Conclusion d'un accord de financement sous forme d'OCABSA avec Alpha Blue Ocean pour un montant de €3 millions.*

KKO International s'est employée à trouver une autre solution de financement suite à la résiliation de la facilité d'émission d'OCA avec Bracknor Fund Ltd. Un accord a été conclu avec Alpha Blue Ocean Inc. (« ABO ») par lequel une levée de fonds sous forme d'obligations convertibles assorties de bons de souscription (« OCABSA ») sera mis en place.

En vertu de cet accord, ABO a accordé une première avance de €500k fin mars. Un complément de €500k est prévu d'ici fin juin.

La mise en place de l'OCABSA ne pourra voir le jour qu'après déménagement du siège social en France. L'AGE convoquée à cet effet et qui s'est tenue le 18 mai 2018, a approuvé -à l'unanimité- ce transfert de siège. Il sera effectif dans les jours qui suivront la prochaine AGO.

## 22. Honoraires du commissaire

Le Groupe s'est vu facturer les honoraires d'audit suivants par son commissaire et les membres de son réseau au cours de l'année 2017 et 2016 :

	Exercice clos le 31 déc. 2017	Exercice clos le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
<b><i>KPMG Réviseurs d'Entreprises</i></b>	<b>45.525</b>	<b>111.350</b>
Audit des états financiers	37.660	111.350
Autres missions d'attestation	7.865	

# Comptes annuels statutaires

Les comptes annuels statutaires de la Société suivants seront soumis à approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 juillet 2018.

Bilan	Exercice clos le 31 déc. 2017 en EUROS	Exercice clos le 31 déc. 2016 en EUROS
<b>Actif</b>		
<b><u>Actifs non-courants</u></b>	<b><u>11.657.663</u></b>	<b><u>10.125.004</u></b>
Immobilisations financières	11.657.663	10.125.004
<b><u>Actifs courants</u></b>	<b><u>40.001</u></b>	<b><u>14.798</u></b>
Créances commerciales et autres débiteurs	34.310	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.691	14.798
<b>Total de l'actif</b>	<b>11.697.664</b>	<b>10.139.802</b>
<b>Capitaux propres et passif</b>		
<b><u>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</u></b>	<b><u>10.647.810</u></b>	<b><u>9.727.687</u></b>
Capital	12.217.872	15.895.701
Prime d'émission	8.634	-
Résultats non distribués	(1.578.696)	(6.168.014)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10.647.810</b>	<b>9.727.687</b>
<b><u>Passifs non-courants</u></b>	<b><u>410.000</u></b>	<b><u>-</u></b>
Dettes financières	410.000	-
<b><u>Passifs courants</u></b>	<b><u>639.853</u></b>	<b><u>412.115</u></b>
Dettes financières	355.000	-
Dettes commerciales	284.725	397.775
Autres passifs courants	128	14.340
<b>Total du passif</b>	<b>1.049.853</b>	<b>412.115</b>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<b>11.697.664</b>	<b>10.139.802</b>

Compte de résultats	Exercice clos	Exercice clos
	le 31 déc. 2017	le 31 déc. 2016
	en EUROS	en EUROS
Services et biens divers	(526.058)	(560.893)
Autres charges d'exploitation	(1.368)	(868)
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>	<b>(527.426)</b>	<b>(561.761)</b>
Produits financiers	-	281.548
Charges financières	(1.053.054)	(2.521.389)
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>(1.580.480)</b>	<b>(2.801.602)</b>
Impôts sur le résultat	-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>(1.580.480)</b>	<b>(2.801.602)</b>